



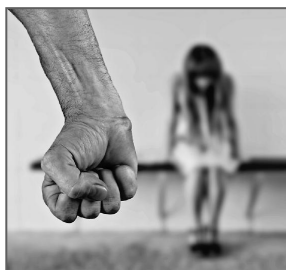
### SUPPLEMENT FEMINISTE DE L'ECHO DES FOURMIS

**A**gnès Varda, née en 1928, à Bruxelles, et morte le 29 mars 2019, à Paris, est une photographe, réalisatrice de cinéma et plasticienne française. Elle s'est imposée dans les années 1950 comme réalisatrice pionnière de la Nouvelle Vague, réalisatrice à la fois de documentaires et de fictions, en formats longs-métrages et courts-métrages.

Au travers de ses films, elle était une observatrice du quotidien et des grandes causes militantes. Elle était aussi une cinéaste engagée. Ses films les plus connus : « Cléo de 5 à 7 », la comédie musicale féministe "L'une chante, l'autre pas" (1977), "Sans toit ni loi" qui traite de la marginalité, un documentaire "Les Glaneurs et la Glaneuse". En 2008, elle sort en guise d'autoportrait le long-métrage "Les Plages d'Agnès" et son dernier film, en 2017, "Visages, villages" filmé au long d'un voyage en camionnette avec l'artiste JR.

Mais l'engagement d'Agnès Varda ne se limite pas à ce qu'elle filme du monde. Féministe engagée, elle fait partie des femmes qui signent le "Manifeste de 343" - aussi dit "Manifeste de 343 salopes"- en 1971, dans lequel elles affirment ouvertement avoir eu recours à l'avortement à une époque où la loi l'interdisait pourtant. "Il ne s'agissait pas d'une confession, mais d'un acte politique pour que justice éclate. On dénonçait la justice de classe". En 1995, invitée sur un plateau de télévision, la réalisatrice dénonçait le retour du sexisme et de la misogynie dans notre société. Elle déclarait: "Les femmes ne doivent pas baisser les bras, c'est à elles de continuer à faire réfléchir ». En novembre 2017, au moment de l'affaire Weinstein, elle disait encore: « C'est pour ça que les féministes ont raison de gueuler ! Tant qu'il y aura des femmes en colère, cela bougera tout doucement dans la société. »

## FEMINICIDE, LA SITUATION S'AGGRAVE!



**L**e féminicide (ou fémicide, gynécide, gynocide) est par définition le meurtre d'une ou de plusieurs femmes ou filles en raison de leur condition féminine. Le terme, inventé par la sociologue américaine Diana E. H. Russell en 1976, définit « le meurtre de

femmes commis par des hommes parce que ce sont des femmes».

Depuis le début de l'année, en France, 52 femmes sont mortes assassinées par leur conjoint ou ex-conjoint, dont 3 tourangelles en l'espace d'un mois.

En 2018, 120 femmes étaient mortes. Aujourd'hui c'est 1 femme qui meurt tous les 2 jours 1/2. La France est, avec l'Allemagne, le pays où ce taux est le plus élevé.

Ces femmes, nos sœurs, sont mortes parce qu'elles avaient décidé de mettre fin à une relation toxique et violente avec un homme. Nous savons qu'elles prennent alors des risques en faisant cela. Ces hommes, considérant qu'elles leur échappaient, les ont tuées.

Nous apportons tout notre soutien à leurs familles, proches et collègues.

## NOUS SOMMES TRISTES ET EN COLERE!

Tristes par ce que nous nous rendons compte qu'alerter et informer sur les féminicides n'arrêtent en rien la main des tueurs. En colère parce que la situation s'aggrave.

**N**ous exigeons que les moyens soient réellement mis en place sur tout le territoire pour soutenir, aider et mettre hors de danger les femmes. C'est à la société toute entière d'agir pour que plus une femme ne meurt sous les coups de son conjoint ou ex-conjoint.

Ces moyens, nous les connaissons:

- Une loi cadre contre les violences faites aux femmes avec les moyens de sa mise en œuvre.
- Une réelle égalité salariale (carrière, accès à l'emploi, temps de travail, retraite), pour l'indépendance économique.
- Lutter partout contre les stéréotypes par une éducation non sexiste, de la maternelle à l'université.
- Accès à l'IVG et à la contraception pour toutes et sur tous les territoires.

Nous sommes le 18/05/2019  
Depuis le 1er janvier, en France

# 54 femmes

sont mortes assassinées  
par leur conjoint ou  
leur ex-conjoint.

noustoutes.org

Quand vous lirez cet article,  
le chiffre aura, hélas,  
encore augmenté.

# VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES AU TRAVAIL

Article rédigé à partir de l'intervention faite par une représentante de l'AVFT lors des journées intersyndicales femmes 2019

**U**n petit rappel d'abord, les agresseurs appartiennent à toutes les classes sociales, n'ont pas de profil particulier.

**Des situations fragilisent les femmes** : la précarité, le travail de nuit, les contrats d'apprentissage, la situation de famille monoparentale, les femmes étrangères avec ou sans titre de séjour.

Les femmes fonctionnaires ont un statut qui est protecteur quant à la sécurité de l'emploi. En revanche il l'est beaucoup moins quand il s'agit de faire reconnaître ou cesser une situation de harcèlement sexuel. Par exemple la procédure pour déclarer un harcèlement est très contraignante : voie hiérarchique, délai, droit administratif...

**Des idées reçues à combattre** : « elle l'a cherché » ou « elle ne s'est pas bien défendue » : **NON, le seul responsable est celui qui agresse !**

**Quand « c'est sa parole contre la mienne »** qu'il n'y a pas de témoins directs, de photos... il faut construire un faisceau d'indices, c'est-à-dire rassembler tous les éléments directs ou non pouvant être rattachés à la plainte.

**Il faut aussi combattre l'inertie coupable des employeurs qui argumentent** « elle n'a pas porté plainte au pénal, je ne peux rien faire » ou « elle a porté plainte au pénal, moi employeur je choisis la présomption d'innocence », ou « elle a perdu au pénal, donc je ne fais rien ». Leur rappeler que les démarches pénales et disciplinaires sont indépendantes, qu'en cas de vol, le salarié est souvent viré sans attendre le jugement.



VOTRE PATRON VEUT VOUS SAUTER ?



## DANS LA FONCTION PUBLIQUE?

**L**e harcèlement sexuel est interdit dans la fonction publique (d'Etat, territoriale et hospitalière). L'employeur public a obligation de protéger ses agent-es.

L'employeur public a interdiction de sanctionner une victime de harcèlement sexuel ou une personne ayant relaté ou témoigné des agissements de harcèlement sexuel, obligation de réaction.

Il a la possibilité de changer le harceleur d'affectation ou le suspendre provisoirement de ses fonctions.

**La protection fonctionnelle** (Loi du 13 juillet 1983) permet notamment de prendre en charge les honoraires d'avocate pour les victimes si celles-ci ont engagées une procédure pénale contre le harceleur. Il est préférable d'en faire la demande en amont de la procédure : vous n'aurez ainsi aucun frais à avancer.

L'administration n'a pas le droit de vous imposer une avocate, dont vous gardez le libre choix. Elle peut néanmoins refuser de prendre en charge l'intégralité des honoraires facturés par l'avocate. Concrètement, la plupart du temps l'administration vous proposera (ou vous imposera) une mutation pour vous « protéger » dans « l'intérêt du service ». Il s'agit d'une sanction discriminatoire qui peut être contestée devant le tribunal administratif et alors le droit administratif est très rigide en terme de délais (recours gracieux, contentieux).

Cf infos sur le site [www.avft.org](http://www.avft.org)

**L'AVFT C'est l'Association européenne contre les Violences Faites aux femmes au Travail.** Fondée en 1985 par 3 femmes dont une femme victime de violences, cette association indépendante utilise l'arme juridique et la formation : 7 juristes et une formatrice.

Trois niveaux de soutien juridique :

- Accueil et accompagnement des victimes, permanence téléphonique,
- Suivi à distance de la femme pour obtenir des preuves et soutien de ses démarches,
- Intervention directe de l'AVFT devant la juridiction : conseil de prudhommes ou conseil administratifs ...

Mission de formation et de sensibilisation auprès d'entreprises, d'organisations, d'instances représentatives du personnel pour donner des outils, par exemple apprendre à recueillir la parole des victimes.

**Accueil téléphonique :  
01 45 84 24 24  
Horaires : lundi : 14h à 17h  
- mardi et vendredi :  
9h30 à 12h30  
Mail: [contact@avft.org](mailto:contact@avft.org)  
Site <http://www.avft.org>**

## RECONNAISSANCE DU HARCELEMENT SEXUEL D'AMBIANCE OU ENVIRONNEMENTAL

Depuis 2017, et après avis du défenseur des Droits saisi par l'AVFT, la notion de harcèlement sexuel d'ambiance a été reconnue par la cour d'appel d'Orléans suite à une plainte aux prudhommes d'une salariée licenciée après plusieurs arrêts de travail.

Elle avait subi, sans être visée personnellement, des propos sexistes, orduriers et outrageants, affichages de photographies à connotation sexuelle sur les ordinateurs et un mur.

La Cour a opéré une révolution dans l'analyse du harcèlement sexuel, généralement conçu comme le fait d'une personne – un homme le plus souvent – exerçant des pressions pour obtenir un acte sexuel d'une autre personne -une femme le plus souvent.

Dans son avis, le défenseur des droits rappelait que le harcèlement sexuel est désormais appréhendé de manière beaucoup plus large puisqu'il ne se définit plus uniquement par l'objectif poursuivi par son auteur

d'obtenir des faveurs sexuelles mais par les conséquences du comportement sur la victime. Ces comportements ou agissements doivent ainsi, soit porter atteinte à la dignité de la victime en raison de leur caractère humiliant ou dégradant, soit créer à l'encontre de la victime une situation intimidante, hostile ou offensante.

Le fait pour un.e salarié.e d'être contraint.e de supporter un environnement de travail hostile, humiliant et stigmatisant pour une catégorie de personnes, notamment les femmes, entre bien dans la définition du harcèlement sexuel, tel que défini par l'article L.1153 -1 du code du travail.



**QU'ON SE LE DISE!**

### J'AI LU « CES FEMMES LA » DE GERARD MORDILLAT

L'histoire commence en 2024 par la préparation d'une manifestation contre une loi qui envisage de « parquer les musulmans de France ». La contestation s'organise autour de l'unique syndicat et de groupuscules plus ou moins violents.

Le pouvoir, l'Etat Fascisant en l'occurrence, organise les contre manifestations et cherche l'affrontement. Alors que le chaos règne. Seules des milliers de femmes en colère, de toutes nationalités, lancent l'insurrection.



**L'écho**

**des Agnès** ♀

# PARTOUT DANS LE MONDE, L'EXTRÊME DROITE EST UN DANGER MORTEL POUR LES FEMMES ET LES LGBT (LESBIENNES, GAYS, BIS, TRANS).

**L**e Brésil de Jair Bolsonaro met en lumière une dimension fondamentale de l'idéologie d'extrême droite : le sexisme, la haine contre les LGBT, l'antiféminisme et le racisme. Toutes les analyses montrent que le nouveau gouvernement brésilien entraîne plus de violence contre les féministes et les LGBT.

## UN PROJET POLITIQUE BRÉSILIEN CONTRE LES FEMMES ET LES LGBT

Comment se traduit politiquement la misogynie d'un président qui lors d'une altercation avec une députée a dit qu'elle ne méritait même pas de se faire violer ?

Le gouvernement de Jair Bolsonaro se bat contre toute avancée pour les droits des femmes, des LGBT et des minorités. Damara Alves, pasteur.e évangélique et ministre de la famille affirme que la place des femmes est dans le foyer et qu'il faut combattre « l'idéologie de genre ». Le président du Brésil a repris ce message lors de sa visite à Donald Trump, qui acquiesçait aux termes de « respect des styles de vie traditionnels » (c'est-à-dire, hétérosexuels), « contre l'idéologie du genre »...

Dans un pays avec un grand nombre de féminicides (terme que Bolsonaro veut supprimer du dictionnaire) et où on dénonce 606 cas de violences de genre et 164 viols par jour, la principale mission de la ministre Alves a été d'interdire l'éducation à la sexualité et toute référence au genre du Plan National d'Education en donnant des explications invraisemblables : dans les écoles on visionnerait des vidéos pornographiques, il y aurait des distributeurs des préservatifs pour les enfants de 12 ans, on apprendrait à masturber les bébés à partir de 7 mois...

Le gouvernement Bolsonaro attaque également la liberté reproductive en créant le statut du « non nato » qui donne la priorité au fœtus sur le droit de la femme à décider. Au Brésil, où un grand nombre des femmes meurt à cause des avortements clandestins, l'interruption de grossesse n'est autorisée qu'en cas de viol. La ministre Alves est pour « la bourse de viol » qui est donnée à la femme violée acceptant de ne pas avorter.

## DANS LE MONDE ET EN EUROPE AUSSI

**L**e projet politique de Jair Bolsonaro va de pair avec l'avancée du populisme et de l'extrême droite dans le monde et en Europe.



Pour Donald Trump l'ennemi sont les personnes immigrées, ainsi que toutes les personnes qui contestent l'ordre hétéropatriarcal (féministes, LGBT).

En Europe l'extrême droite s'attaque aux droits des étrangèr-e-s, des femmes et des minorités LGBT.

En Espagne, Pablo Casado, président du PP, a proposé de régulariser la situation des femmes migrantes et enceintes en leur permettant de rester en Espagne jusqu'à l'accouchement à condition de donner leur enfant en adoption.

Les gouvernements Salvini en Italie, Viktor Orban en Hongrie où le parti de Le Pen en France et Vox en Andalousie ont tous en commun l'opposition aux progrès en matière des droits des femmes, des migrant-e-s, de l'écologie et des LGBT.

## FACE A LA MULTIPLICITE DES HAINES QUI MELE SEXISME, RACISME, LGTBPHOBIES, IL FAUT REPENDRE PAR L'INTERSECTIONNALITE DE NOS LUTTES.

*Ces crimes et ces persécutions mettent en lumière la nécessité d'un féminisme intersectionnel qui prend en compte tous les types de discriminations, les croise et les contre ensemble.*

### QU'EST-CE QUE L'INTERSECTIONNALITE?

*L'intersectionnalité est une notion employée en sociologie et en réflexion politique, qui désigne la situation de personnes subissant simultanément plusieurs formes de domination ou de discrimination dans une société.*

*Par exemple: une même personne peut subir des discriminations liées à son origine (racisme), à son sexe (sexisme), à sa position sociale (de classe).*